

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 mai 2016 pour le jeudi 26 mai 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2016

N° 24

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

M. CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mr BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs PERROT Marc, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes MOREL Rachel, NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mme DUFOUR Françoise, Mr BERTEAUX Pascal, Mmes EPITALBRA Aude, ECOCHARD Laurence.

Mme DUFOUR Françoise a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr BERTEAUX Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 24 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BOURGIER est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 avril 2016.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Désignation de 4 délégués suppléants au S.I.E.A.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les délégués du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communications, lors de l'assemblée générale du 9 avril dernier, ont délibéré pour pouvoir programmer la tenue de plusieurs assemblées annuelles au lieu d'une seule actuellement. A cette fin, des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts.

La modification du règlement intérieur porte donc sur la périodicité des assemblées et le mode d'adressage des convocations.

La modification des statuts porte sur la désignation de suppléants supplémentaires (en nombre double du nombre de délégués titulaires). La commune de Ceyzériat a actuellement 2 délégués titulaires et un délégué suppléant. Il faut donc désigner 3 suppléants supplémentaires.

En outre, Monsieur le Maire informe le conseil du courrier de la Chambre Régionale des Comptes l'informant que le délégué suppléant actuel étant fonctionnaire d'une commune adhérente, il ne peut pas, selon l'article L5211-7, siéger au Syndicat.

Il propose donc de désigner un autre délégué suppléant pour le remplacer, ce qui porte à 4 le nombre de suppléants à désigner.

Le conseil municipal désigne les 4 délégués suppléants suivants :

- Mr CHABAUD Gilbert
- Mme PONCETY Claire
- Mr BRANCHE Pascal
- Mr RICHONNIER Romuald

1.2. – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe école maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'avenir de Mlle DANJEAN Pauline arrive à expiration (3 ans maximum) à la rentrée prochaine. Celle-ci avait pour mission l'entretien des locaux, l'aide au personnel enseignant à l'école maternelle et la surveillance des enfants au restaurant scolaire.

Suite au maintien de la 5^{ème} classe à l'école maternelle, et compte tenu d'un prochain départ en retraite, il propose de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1/09/2016.

Décision : le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier à compter du **1^{er} septembre 2016** le tableau des emplois permanents de la commune par la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35 h/semaine à l'école maternelle.

1.3. – Future Intercommunalité : point sur la procédure de fusion

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux actuellement en cours pour préparer la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Un comité de pilotage se réunit à échéances régulières (environ deux fois par mois) pour travailler sur les orientations. Il réunit des représentants de toutes les intercommunalités concernées, y compris celle de la Vallière. Nos trois délégués sont messieurs Jean-Luc Luez, Jean Pichet et Jean-Yves Flochon.

Par ailleurs, six commissions thématiques ont été créées afin de travailler sur la mise en œuvre des futures compétences de la nouvelle intercommunalité, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles.

Monsieur le Préfet devrait proposer un arrêté de fusion, qui sera soumis au vote des assemblées municipales concernées au cours de l'été. Concernant la commune de Ceyzériat, cette décision pourrait dès lors être soumise au vote du Conseil municipal du mois de juillet.

1.4. – Mise en accessibilité bâtiment ancienne mairie, demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux prévus en plusieurs tranches, et suite au diagnostic réalisé par l'APAVE, il convient de poursuivre par les travaux d'accessibilité du bâtiment de l'ancienne mairie.

Vu l'importance des sommes à engager, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour cette tranche de travaux dont le montant est estimé à 100 000 €.

Décision : le conseil municipal missionne le Maire pour solliciter une aide de l'Etat, au titre de la DETR, pour permettre de réaliser l'accessibilité du bâtiment de l'ancienne mairie.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Commission cadre de vie du 17 mai

Monsieur Claude CARTE donne le compte rendu de la commission au cours de laquelle deux points principaux ont été étudiés :

► Labellisation du vallon des Faulx en Espace Naturel Sensible.

Monsieur CARTE rappelle que la commune dispose en patrimoine d'un milieu naturel historique sur le Vallon des Faulx. Ce dernier a fait l'objet de mise en valeur avec la création de plusieurs accès : deux escaliers et une voie plus adaptée pour les personnes à mobilité réduite. Il y a eu aussi la réfection du lavoir, l'aménagement de la cascade, la mise en place d'une passerelle et l'aménagement d'un sentier permettant d'apprécier la sérénité du site et de découvrir la biodiversité des espèces florales.

Ce joyau local, bien connu des habitants du village et situé à proximité immédiate du groupe scolaire, mérite une promotion touristique et un intérêt au-delà de la commune.

La proposition de labellisation par le Conseil Départemental peut répondre à cette attente avec le bénéfice d'un appui technique et financier pour la mise en place d'un plan de gestion et des actions ponctuelles. Le responsable du suivi des ENS au Conseil Départemental, Monsieur Alexandre BLACHER est venu présenter le projet en commission.

Monsieur CARTE propose ensuite au conseil de prendre une délibération permettant cette demande d'inscription qui se double de la création d'un droit de préemption au bénéfice du Département sur l'ensemble de la zone, droit de préemption qui sera ensuite redélégué à la commune de Ceyzériat.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour proposer au Conseil Départemental de labelliser le site du Vallon des Faulx en espace naturel sensible et pour créer un droit de préemption spécifique en faveur du Département sur l'ensemble de cette zone.

► Cimetière

Comme cela est exigé pour les communes de plus de 2000 habitants, Ceyzériat dispose au sein de son cimetière d'un jardin du souvenir et d'emplacements pour les urnes funéraires (jardin et/ou columbarium).

Il est constaté que ce mode de recueillement est de plus en plus utilisé et il devient donc nécessaire de valider l'éventuelle mise en place de nouveaux emplacements.

Le jardin du souvenir peut recevoir 60 plaques et il en reste 33 donc pas d'investissement à court terme hormis pour une mise aux normes au vu des évolutions de la réglementation.

Par contre, un jardin du souvenir se doit de disposer d'un puits funéraire permettant le recueil des cendres si souhaité. La commission a donc défini un emplacement.

Côté jardin des urnes, pas d'urgence non plus. Par contre, nous avons actuellement 3 columbariums sur lesquels il ne reste au global que 10 places. Là aussi, une nouvelle implantation a été définie.

Des devis seront demandés auprès de différentes entreprises pour investissement en 2017.

Sur l'aménagement global du cimetière, contact sera pris avec l'évêché de Belley afin d'étudier la possibilité de déplacement ou réduction de la tombe du curé Noël Prosper MORIER. Ceci pour améliorer l'aménagement et la circulation des engins dans les allées.

Aucun tri sélectif n'étant jusqu'alors réalisé dans le cimetière, la commission en lien avec les employés municipaux étudiera une amélioration.

2.2. – Fleurissement

Monsieur Claude CARTE fait le point sur les travaux de plantation dans les massifs. Ces travaux ont associé comme il se doit les agents techniques communaux et les bénévoles du Comité de fleurissement.

Monsieur CARTE met l'accent sur la qualité des aménagements réalisés notamment aux entrées de village, avec un recours original à des matériaux recyclés : palettes en bois et tuyaux en béton ou PVC....

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours

Monsieur Jean-Jacques BOURGIER énumère les travaux en cours :

Chemin de Bartelière : Entreprise EUROVIA ; travaux financés par les droits de tirage à la CCLV. La pose des bordures de trottoir T2 et P1 est terminée. Les trottoirs ont été comblés en concassé 0/20 et compactés. Tous les accès aux riverains ont été respectés.

Pour ne pas intervenir plus tard sur la chaussée, les consorts Trimaille ont réalisé les branchements d'eau et d'égouts.

Après négociations, Orange a déplacé à ses frais le poteau situé sur la chaussée, après terrassements en élargissement.

Les modifications concernant le plateau piétonnier ont été faites : construction de 2 regards à grille, en pieds de rampes, bordures complémentaires.

Le ralentisseur situé à proximité de la rue F. Bobillet a été raboté. Les enrobés devraient être « tirés » le 31 mai.

Chemin du Chalais :

Les travaux de terrassements en poutres de rive sont terminés, de même que la mise en forme des fossés et fils d'eau. Un Enduit monocouche provisoire a été réalisé, ainsi qu'un déflashage de la chaussée en enrobé. Le tapis final en enrobé sera réalisé fin septembre 2016. Des balises J1 seront posées en sortie de virage, après le ponceau de la Vallière.

Chemin de la Combe : Travaux de voirie financés par les droits de tirage de la CCLV et la politique communautaire en matière de voirie (travaux supplémentaires pour toutes les communes). Il s'agit de compléter les travaux commencés en 2012 en partie basse de cette rue. Le profil en long de la chaussée, sur la partie haute, a été modifié afin de ne plus avoir de stagnations d'eau. Les accotements seront traités comme ceux de la partie basse en revêtement bi couche coloré.

Au droit de l'allée des Erables, la chaussée sera réduite à 4.00 m, avec un trottoir de 1.50 m du fait d'une assiette trop étroite (les murs de clôtures sont situés en sommet de talus, diminuant ainsi la largeur de voirie). Entreprise EUROVIA : Travaux en cours.

Parking Maison de santé - Poste : SDEL mandaté par le SIEA pour l'éclairage public, travaux en cours.

Suite à l'agrandissement du parking, le mur de soutènement en bordure du chemin de la gare présente une élévation insuffisante côté parking : (0.70m. environ).

Demande de devis en cours : reprise des joints du perré sur 1 m de haut (côté parking) et fourniture et pose d'une clôture de 1 m de haut, sur la longueur du mur.

La croix en pierre qui était située à côté de la cabine téléphonique a été déplacée dans le massif de verdure, à l'angle de la rue HUGON/ RD 979. La partie haute de la croix étant en très mauvais état, un devis pour remise en état a été demandé à l'entreprise BERSOT. Montant : 1200 € TTC.

Chemin de Schall : La dernière parcelle du lotissement «VUCHOT» à l'extrémité du chemin de Schall (côté RD 979) présente un talus important, dont une partie située sur la propriété communale.

Le propriétaire de cette parcelle désire construire un mur de soutènement en limite de sa propriété. Il resterait donc une partie du talus (domaine public) sur laquelle, une fois ce mur construit, nous ne pourrions plus intervenir. Une réunion de mise au point se tiendra ce vendredi 27 mai. La réalisation de travaux coordonnés semble une piste intéressante à travailler.

Syndicat des Eaux : Lotissement de la Plantée, la réfection des tranchées a été retardée du fait des intempéries, mais reste programmée pour les prochains jours.

Plan de désherbage communal : Rendez-vous pris pour le 17 juin, avec un représentant du Syndicat de la Reyssouze, afin de mettre en place cette directive ministérielle concernant l'usage des produits phytosanitaires.

Accessibilité PMR:

La première tranche des travaux de mise aux normes accessibilité est désormais bien engagée. Monsieur Bourcier présente la liste des premiers travaux réalisés :

Toilettes et douches salle polyvalente Domagne : reste tablette PMR à installer.

Toilettes centre festif : reste tablette PMR à installer.

Bibliothèque/salle associations : restent travaux de plomberie.

Préparation en cours des chantiers suivants : plan incliné de l'ancienne mairie.< Porte principale ancienne mairie, porte principale de la mairie, accessibilité des toilettes de l'école primaire.

Ancienne mairie : Suite au dégât des eaux causé par une fuite d'eau de toiture dans l'appartement de Mme ZOLEMIAN, une entreprise a été mandatée pour réparer cette toiture. Nous avons profité de l'occasion pour remplacer les chéneaux défectueux situés de part et d'autre du clocher de ce bâtiment (côté nord). L'entreprise CHARRION a pris des photos de la toiture et nous signale l'état de dégradation avancée des tuiles (éclatements dus au gel).

Une décision concernant la réfection de cette toiture devra être prise (budget 2017.. ?).

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 23 mai 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

THEULICIDE Philippe

Sur un terrain situé 3 rue Jérôme Lalande

Parcelle(s) N° 757 & 859 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 1436 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN ET D'UN ABRI VOITURES

FACUNDO Jérôme

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 293 & 294 Lot N° 1 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1087 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

MONTANDRAU Mathieu & MERLE Laetitia
Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 252p Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 665 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

PERMIS D'AMENAGER

AMENAGEMENTS FONCIERS DE L'AIN
Sur un terrain situé chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 159 & 463 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 4684 m²
POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT DE QUATRE PARCELLES

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CHEVALIER Mathieu
Sur un terrain situé 27 place du Mont July
Parcelle(s) N° 87 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 705 m²
POUR LA MODIFICATION D'OUVERTURES ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES

BLANCHARD Mickaël
Sur un terrain situé 70 Les Metras
Parcelle(s) N° 395 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1058 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET CLOTURE ET PORTAIL

FEILLENS Dominique
Sur un terrain situé 160 route du Relais du Mont July
Parcelle(s) N° 9 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1067 m²
POUR LA CRÉATION DE DEUX VÉLUX EN TOITURE

VARUTTI Tonio-Roméo
Sur un terrain situé 10 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 391 & 392 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 57 m²
POUR LA CRÉATION D'UNE TERRASSE AVEC DÉMOLITION PARTIELLE DE LA TOITURE ET RÉFECTION DE LA FAÇADE EN PIERRES APPARENTES

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Demande de Monsieur COUTURIER
Sur un terrain situé 24 chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 68, 71 & 784 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 1903 m²
POUR LA CONSTRUCTION DE 2 MAISONS

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé les Rippes
Parcelle(s) N° 685 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2468 m²
VENTE GUILLOT / REYSS

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 16 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 722 & 723 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1092 m²
VENTE PETROP / CHIVAL

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 21 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 734 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 921 m²
CESSION DE FONDS ADAM / GERVASI

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Stéphane VIEILLE
Sur un terrain situé Bourbouillon
Parcelle(s) N° 63 & 60 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 3938 m²
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Stéphane VIEILLE
Sur un terrain situé Baisse de Schal
Parcelle(s) N° 68, 70, 67, 66 & 65 Section AI située(s) en zone A
D'une superficie totale de 26289 m²
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Stéphane VIEILLE
Sur un terrain situé La Fontaine
Parcelle(s) N° 136, 137 & 138 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2867 m²
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Stéphane VIEILLE
Sur un terrain situé Bourbouillon
Parcelle(s) N° 62 & 61 Section AI située(s) en zone A
D'une superficie totale de 3402 m²
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de Maître Christiane DARONNAT
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 7, 12 & 433 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1893 m²
APPORT RENOUD / SCI LAUREV

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 16 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 722 & 723 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1092 m²
VENTE PETROP / CHIVAL

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 6 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 280 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 345 m²
VENTE SCI BOURICOT / FARGEOT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 5 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 396 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 837 m²
VENTE DELON _ FRANQUINE / NAY

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Grand Jayr
Parcelle(s) N° 68, 71 & 784 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 1903 m²
VENTE CONSORTS EVIEUX / COUTURIER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Grand Jayr
Parcelle(s) N° 483 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 90 m²
VENTE CONSORTS EVIEUX / COUTURIER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 25 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2009 & 2032 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 810 m²
VENTE BLUM / PEINET _ ANTOINET

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 729 & 736 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 977 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / MANA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 728 & 735 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 973 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / MERESSE

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé les Rippes
Parcelle(s) N° 685 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2468 m²
VENTE GUILLOT / DEBOURG

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Garderie périscolaire

L'assemblée générale de la garderie périscolaire a eu lieu le 29 avril. Cette association est tenue jusque-là par 8 bénévoles.

5 salariés accueillent les enfants du lundi au vendredi. En moyenne 39 enfants en élémentaire et 23 en maternelle fréquentent la garderie à 16h30. L'accueil se fait les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 et le mercredi de 7h15 à 8h30 et de 11h30 à 12h30. L'accueil de 16h à 16h30 est municipal et gratuit.

Les tarifs actuels sont de 10 € pour l'adhésion annuelle par famille et de 2,20 € pour 1h, 3,60 € pour 2 h, 4,80 € pour 3 h de garde, 0,50 € de 7h15 à 7h30 et de 18h30 à 18h45 et 5 € par 1/4 d'heure de retard après 18h45 ce qui n'est pas dissuasif.

Les inscriptions se font en se connectant au site et les parents peuvent les modifier jusqu'à 7h du matin du jour en cours.

Des activités créatrices sont proposées aux enfants.

Sur l'année scolaire 2015/2016 il y a eu 5 arrêts de travail, ce qui entraîne de nombreuses démarches administratives et des recherches de remplaçantes fastidieuses pour des horaires journaliers très courts. Toutefois le bilan financier est équilibré.

Devant les difficultés de gestion du personnel (12 cette année) les membres du bureau ont décidé de démissionner de leur fonction le 6 juillet 2016.

Plusieurs solutions de reprise sont envisagées :

- reconstituer un bureau avec des parents bénévoles : à ce jour aucun parent ne s'est proposé.
- une reprise par une association type Léo Lagrange. Nous avons reçu les responsables de cette association mais cette solution est très coûteuse et très contraignante.
- une reprise communale.

M. Le Maire propose donc cette dernière solution qui est votée à l'unanimité par les membres actifs de la garderie. La garderie sera reprise par la commune dès la rentrée 2016.

L'association sera alors dissoute et une A.G. extraordinaire aura lieu le vendredi 30 septembre à 18h30.

Suite à toutes ces décisions, les 3 salariées en C.D.I. ont été reçues en mairie pour leur proposer un nouveau contrat en C.D.I de droit public annualisé : 2 personnes étant recrutées comme adjoint d'animation 2^{ème} classe et une personne comme adjoint technique car elle travaille également sur le temps méridien pour la surveillance et le service de restauration.

La commission scolaire s'est réunie le 18 mai afin de travailler sur la reprise de l'activité de la garderie périscolaire.

Au regard de toutes ces informations la commission propose de ne pas changer les horaires d'accueil de la garderie : c'est-à-dire 7h15-8h30 pour les 5 matins, 16h-18h45 pour les 4 après-midi et 11h30-12h30 pour le mercredi midi.

La commission propose par contre de supprimer la 1/2 heure gratuite (16-16h30) et de mettre la période de 18h à 18h30 à 1€ (voir feuille ci-jointe).

L'adhésion de 10 € par an et par famille serait bien évidemment supprimée, et sur les conseils du bureau de la garderie, il faudrait sanctionner tout dépassement d'horaire le soir à 7,50 €.

Tout cela sera géré par le logiciel. Le système d'inscription changera dès la rentrée tout comme celui du restaurant scolaire. Ce sera un système de prépaiement en ligne qui sera proposé sous la forme d'un porte-monnaie virtuel qu'il faudra absolument alimenter pour pouvoir inscrire son enfant. Si la somme restante est insuffisante l'inscription sera refusée. Ce système doit permettre d'avoir moins de paiements de facture en retard et pour les familles de pouvoir gérer plus facilement les sommes à payer.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour la reprise de l'activité de la garderie périscolaire en gestion communale. Le Conseil prend par ailleurs un temps de réflexion supplémentaire pour la définition des tarifs proposés.

5.2. – Création régie restaurant scolaire et garderie périscolaire

Pour la mise en œuvre des nouveaux modes d'encaissement des repas et des prestations de la garderie périscolaire, il convient de créer une régie commune pour la garderie et le restaurant scolaire. Elle permettra en outre d'encaisser si besoin par chèque ou en espèces auprès des bénéficiaires.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour la création d'une régie de recettes.

5.3. - Tarifs restaurant scolaire et garderie périscolaire rentrée 2016/2017

Madame Claudine TRENTESAUX indique que le prix de revient d'un repas est actuellement de 4,13€. La commission propose dès lors une augmentation de 10 cts. Le prix du repas passerait de 3,70 € à 3,80 €, tout en laissant le prix du repas occasionnel à 5 €.

Elle fait part par ailleurs au Conseil municipal des difficultés rencontrées dans la gestion quotidienne de la cantine, du fait de très nombreuses annulations de repas en début de matinée. Elle soumet au Conseil l'idée du maintien de la facturation de tout ou partie du repas, dès lors que les frais inhérents à ces derniers auront été engagés.

Décision : Avis favorable pour l'augmentation du prix du repas ; report de la décision pour les repas ayant fait l'objet d'une annulation tardive.

5.4. - Conseil municipal d'enfants

Mme TRENTESAUX rappelle que la commune a fêté le samedi 21 mai les 10 ans du C.M.E. 35 ex-conseillers étaient présents les plus anciens ayant maintenant 21 ans.

Beaucoup ont pris d'autres responsabilités : délégué de classe, conseiller départemental, ou président d'association....

Elle indique que la fête des voisins organisée par le C.M.E aura lieu le vendredi 27 mai à partir de 19h à Domagne.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS **(C. TAVEL)**

6.1. – Manifestations sportives

Mme Cécile TAVEL fait le point sur les principales manifestations sportives qui se sont tenues ou qui sont programmées dans les semaines à venir :

Les demi-finales baskets du 30 et 1^{er} mai ont eu lieu à Domagne Une équipe de Ceyzériat U15 filles a été qualifiée pour la finale qui s'est déroulée le dimanche 22 mai à Bellegarde. La finale a été perdue de justesse.

Le 5 et 7 mai tournoi de l'ascension du FC Vallière. Plus de 700 jeunes ont foulé les terrains de foot de Domagne dans une très bonne ambiance.

Nous ne pouvons que remercier tous les bénévoles des associations sportives qui donnent du temps pour les jeunes de nos communes.

A venir :

Début du tournoi de tennis le 4 et 5 juin. Il se déroule sur les 3 week-ends de juin.

Le vendredi 10 juin : assemblée générale du Basket à 18h30.

Le samedi 11 juin : tournoi amical souvenir Yann-Jacquet par le CSC Basket.

Le samedi 25 juin : tournoi Ain stars 3 à Domagne (basket).

Gestion des salles sportives

Le 27 juin planning d'occupation des gymnases à 18 h à Ceyzériat.

Le 16 juin planning d'occupation du gymnase du collège en journée.

6.2. – Manifestations à caractère social

Vente des galettes de l'ADMR et du comité de fleurissement le vendredi 10 juin.

Assemblée générale et 50 ans de l'ADMR le samedi 11 juin au centre festif.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Réunion des intervenants semaine de la santé

Madame Josette FROMENT indique que le mardi 25 mai s'est tenue une réunion des intervenants de la semaine de santé. Elle a réuni un grand nombre des participants du forum (15 sur 20). Les objectifs que la commune s'était fixée ont été menés à bien : mise en place des aspects techniques de cette manifestation, dialogue entre les présents et aussi avec les membres de la commission, convivialité.

Les présents sont repartis avec un dossier documenté, une fiche technique à compléter et retourner pour faire connaître leurs attentes matérielles.

Un buffet apprécié a terminé la réunion et permis de nouveaux entretiens entre les acteurs des différents modules.

Pour cette semaine de la santé, le Conseil municipal aura à cœur d'associer au maximum les professionnels de la santé exerçant leur activité à Ceyzériat.

7.2. – Retour sur différents événements

Retour sur les derniers événements de notre village :

Dimanche 8 mai :

La première cérémonie d'hommage devant la stèle du soldat Gauvin a rassemblé une délégation représentative de la reconnaissance due à ce jeune soldat et à nos libérateurs, aux côtés du 1^{er} adjoint et des membres de l'Amicale des Anciens Combattants, des écoliers, des membres du CME, des enseignants, des membres du Conseil municipal et des habitants, tous recueillis lors du dépôt de la gerbe et de l'envol de la cornemuse de Jean-Jacques BOURGIER.

Puis tous sont allés rejoindre les nombreux présents rassemblés devant le Monument aux Morts en présence des Anciens combattants de notre commune Messieurs RANDU et FESTAS. En ce jour, les présents ont rappelé le souvenir des soldats morts lors de la seconde guerre mondiale, des déportés, des résistants. Les souffrances des internés dans les camps de représailles des stalags 325 de Kobierzyn en Pologne et 369 de Rawa-Ruska en Ukraine ont été rappelées en hommage de ces Combattants Volontaires de la Résistance. Le Chant des Partisans et la Marseillaise ont été entonnés par les enfants et les présents ajoutant à l'émotion de cette cérémonie.

Semaine sans écran :

L'association « Un pas de côté » a fait en sorte que cette fin de 4^{ème} semaine de mai soit sans écran : chansons, spectacle de magie, jeux de société, atelier peinture, barbecue ont favorisé rencontres et échanges place Émile Bouvard.

Samedi 21 mai : Concert de Printemps de l'Union musicale.

Une soirée en deux parties : la première a dispensé un concert de l'Union Musicale de grande qualité avec un répertoire diversifié et la participation des Delfagrouby, la seconde faisant découvrir un quintet de cuivres, les « Rhapso'Brass », composé de jeunes talentueux.

La preuve a encore été faite que lorsque les notes remplacent les mots, le langage devient universel et véhicule les émotions.

Dimanche 22 mai : fête des classes

Les Classards des années 6 et 1 ont poursuivi la tradition. Une vague joyeuse a submergé les habitants du Centre village, créé une belle animation au Centre festif avant d'offrir un verre de l'amitié et de faire la fête autour d'un bon repas.

Le vendredi ils ont offert un goûter aux résidents de notre E.H.P.A.D « la résidence Camille Cornier ». La délégation a remis aux Classards un présent : une rose aux dames et une bouteille aux hommes. Puis ils sont allés rendre visite et offrir un cadeau à leurs 3 aînés de la commune.

Ils ont aussi organisé la vente des matefaims au centre village. Bref que de la bonne humeur et du bonheur !

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Visite de Monsieur le Préfet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une visite de M. le Préfet, qui s'est déplacé à Ceyzériat afin de prendre la mesure des projets portés par la commune sur le Centre-village. Il rappelle que ces travaux ont notamment fait l'objet d'une demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance à l'investissement public.

8.2. – Atelier 6

Monsieur le Maire indique qu'un compromis de vente a été signé avec les dirigeants d'une entreprise de menuiserie, aujourd'hui installée à Lent, dans la perspective de leur relocalisation à Ceyzériat en fin d'année 2016. La vente définitive est programmée pour le mois d'octobre.

8.3. – E.P.F de l'Ain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur le Président de l'EPF de l'Ain suite au rapport suggérant l'extension de l'EPORA sur une partie du territoire départemental :

« Le Ministère des Finances et des Comptes Publics ainsi que le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité ont chargé Monsieur FIGEAT, Président de l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France d'établir un rapport d'information sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement.

A la suite de ce rapport, le Ministère du logement a lancé un marché pour désigner un bureau d'étude chargé de préfigurer l'extension de l'EPORA sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes et donc du département et en priorité sur les zones non couvertes par un EPFL. Ce rapport a été remis le 14 mars 2016 aux Ministres concernés avec, entre autre, une préconisation générale de couvrir l'ensemble du territoire français d'Etablissements Publics Fonciers et de préférence d'Etat, au détriment des EPF Locaux.

Cette stigmatisation de l'action des collectivités locales et de l'outil Etablissement Public Foncier Local se retrouve dans la Recommandation n°21 du rapport dans l'encadré n°3 où il est préconisé une extension du périmètre d'intervention de l'EPORA (Etablissement Public d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes) au bassin transfrontalier ce qui implique également la couverture totale du département de l'Ain.

L'auteur du rapport justifie simplement l'extension de l'EPORA sur la simple supposition que les collectivités locales et leurs outils ne sont pas en mesure de répondre aux enjeux locaux.

Cette analyse semble basée sur une vision parisienne de l'auteur du rapport qui ne s'est pas déplacé pour s'imprégner du contexte local, et qui n'a auditionné ni l'EPF de l'Ain, ni l'ensemble des acteurs locaux.

L'objectif est clairement de pouvoir ponctionner de la fiscalité locale auprès des habitants du département de l'Ain pour alimenter un outil d'Etat aux coûts de fonctionnements très lourds sans apporter de services ou plus-values supplémentaires aux territoires que l'Etablissement Public Foncier Local couvre.

En effet, cette préconisation suppose qu'il y ait une double fiscalisation des ménages sur le Département avec une superposition d'outils qui feraient exactement la même chose. C'est une véritable mise sous tutelle des collectivités locales par l'Etat tout en finançant ses actions par les habitants du Département.

L'EPFL de l'Ain a été créé en 2006 à l'initiative du Conseil Général eu égard à la nécessité d'avoir un outil non seulement dédié à la réalisation de réserves foncières pour le compte des collectivités locales mais également d'accompagnement de ces dernières en ingénierie foncière, urbanistique, stratégique permettant une sortie opérationnelle des projets à moindres coûts.

En 2015, l'EPF de l'Ain c'est 15 M€ d'acquisitions, 7 M€ de reventes, un accompagnement des collectivités jusqu'à la sortie des projets avec une ingénierie gratuite, le tout avec 5 personnes.

Les frais de fonctionnement sont exclusivement financés par les recettes de portage.

A ce jour, l'EPF de l'Ain remplit parfaitement son rôle auprès des politiques locales, mais également dans le cadre des politiques d'Etat en accompagnant notamment les contrats de mixités sociales pour la réalisation de logements sociaux dans les communes carencées le tout avec des coûts de fonctionnement minimisés.

Il est donc inconcevable d'avoir une superposition d'outils sur notre territoire et encore moins d'alourdir la fiscalisation des ménages et des entreprises du département de l'Ain alors même que l'EPF de l'Ain s'emploie à alléger cette fiscalité.

Les Parlementaires de l'Ain ainsi que le Président du Conseil Départemental ont vivement réagi auprès du Préfet de Région sur cette ingérence de l'Etat dans la gestion des collectivités locales du Département au moment où la décentralisation est au cœur de l'actualité.

Il semble donc opportun d'informer les Ministres concernés de la situation réelle des actions menées sur l'ensemble du département de l'Ain, par les collectivités locales en matière de stratégies foncières et de développement en s'appuyant notamment sur l'EPF de l'Ain et rejetant toute idée d'extension de l'EPORA sur notre territoire.

En fédérant plus des 2/3 des communes de l'Ain (couvrant plus de 90% de la population) et en se mettant à disposition de tous ses adhérents, elle contribue à une véritable solidarité territoriale entre petits et grands EPCI (et communes) et donne les moyens à chacun de mener une politique foncière active.

C'est pourquoi, l'ensemble des membres de l'EPF de l'Ain souhaite que les collectivités du Département marquent fortement leur hostilité à ce projet d'extension en prenant une délibération formelle à ce sujet. »

Le Conseil municipal manifeste son opposition à ce projet d'extension, et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de l'EPFL de l'Ain.

8.4. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
MAI 2016 :	147	92	55	115	32

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 7 juillet 2016 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,